

# AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« Clubs de haut niveau »

## Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du  
Programme ou du  
rapport :

## SESSION DES 19 et 20 décembre 2024

### AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE :  / AP :  / CP :

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE :

### Nom et numéro du rapport :

**S103 - Agir pour le développement et le rayonnement du sport**

Les récentes actualités nationales ont mis en lumière le dérapage financier de l'Etat français et la nécessité d'engager un processus d'économies et de recherche de nouvelles recettes pour réduire la dette de l'Etat qui s'établit à 3 228,4 milliards d'euros à la fin du deuxième trimestre 2024.

A la suite de la réception des rapports budgétaires qui sont soumis au vote, nous constatons que la majorité régionale souhaite s'inscrire dans une démarche de participation de notre collectivité au redressement des finances publiques en ciblant en particulier les dépenses de fonctionnement.

Si nous sommes conscients des réalités économiques du pays et de la nécessité d'adopter un autre système de dépense de l'argent public, les mesures actuellement proposées nous semblent démesurées et prises de façon précipitée, sans concertation avec les acteurs du territoire.

En effet, le budget primitif 2025 prévoit l'abrogation de plus d'une soixantaine de règlements d'intervention, dispositifs ou appels à projet.

Parmi ces suppressions, il est notamment question du dispositif Clubs de haut niveau ayant pour objectif de soutenir les clubs qui évoluent au plus haut niveau fédéral amateur ou professionnel suivant les disciplines de sports collectifs et individuels. En 2024, ce dispositif a accompagné les clubs suivants : Cercle de l'Aviron de Nantes (CAN), Badminton Associatif Choletais (BACH), Cholet Basket, Le Mans Sarthe Basket, La Roche Vendée Basket Club, Union Féminine Angers Basket 49, Nantes Basket Hermine, Etoile Angers Basket, Vendée Challans Basket, Les Sables Vendée Basket, FC Nantes, Angers SCO, Stade Lavallois, Le Mans FC, Nantes Métropole Futsal, Etoile Lavalloise Mayenne Futsal, Handball Club de Nantes, Angers Sco Handball, ASBR Handball, Union

Sud Mayenne Handball, La Roche s/ Yon Vendée Handball, Les Ducs d'Angers - Hockey sur Glace, Hockey Club de Nantes, DOJO Nantais, Hawks Angers Roller (Roller-Hockey), Samouraï 2000, Les Loups d'Angers - La Vaillante Sports Angers Tennis de Table, Stella Sport La Romagne Tennis de Table, Le Mans Tennis de Table, SNVBA (Saint Nazaire Volley Ball Atlantique), Neptunes Nantes Volley Association, NANTES BMX Pays de la Loire – UCNA, Association Laval Cyclisme 53, Team Elles Pays de la Loire, La Roche Vendée Cyclisme, CIC U - Union Cycliste Nantes Atlantique, SA Vendée Cyclisme TotalEnergies - Essarts en Bocage, Vendée U, NEC Escrime, FC Nantes, Nantes Handball Féminin, Les Flibustières de Nantes Atlantique Hockey s/glace, Hockey Club de Nantes, SNUC Tennis, TEY, Les Sables Vendée Triathlon, Triathlon Club (St Jean de Monts), Neptunes de Nantes Volleyball

La décision de supprimer ce dispositif sans présentation préalable d'un bilan concernant les champs d'action de ce dispositif, le nombre de structures et d'acteurs accompagnés ou sur les motifs clairs et chiffrés ayant conduit à la décision de supprimer ce règlement d'intervention nous inquiète quant aux possibles conséquences sur la préservation de l'équité entre les territoires et l'égal accès aux services publics.

Aussi, soucieux de préserver l'accès pour toutes et tous aux services publics, et de maintenir le dialogue avec les partenaires de la Région, nous proposons de revenir sur l'abrogation du dispositif Clubs de haut niveau. À cette fin, nous suggérons d'inscrire au budget primitif 2025 la délibération suivante :

**Délibéré : Dans le paragraphe 3. La Région contribue à la structuration du mouvement sportif**

**De supprimer :**

Compte tenu du recentrage de la Région sur ses compétences obligatoires et de ses choix d'intervention prioritaires tels que présentés dans ce rapport, il est également proposé d'abroger différents dispositifs tels que présentés en annexe 3.

**D'ajouter :**

Pour bien mener ce dispositif, je vous propose, à titre indicatif, d'inscrire 80 000 € d'autorisations de programme et 2 250 000 € d'autorisations d'engagement.



Franck Nicolon  
Conseiller régional, membre de la commission culture